

Premier projet de résolution CA22 220016 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

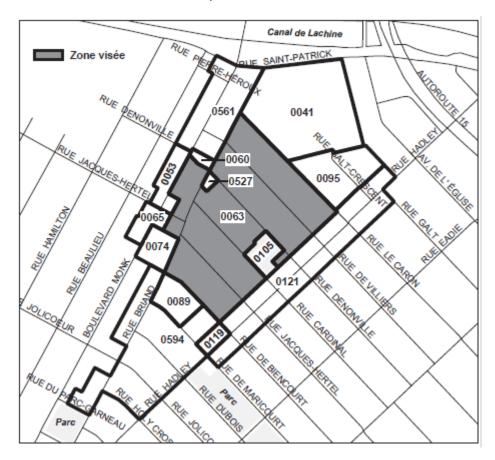
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA22 220016 visant à autoriser le retrait d'un logement pour le bâtiment sis au 2277-2279, rue Jacques-Hertel (dossier 1218678024) :

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 17 janvier 2022, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **3 février 2022**, en conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur et la résolution CA22 220016.

Ce premier projet de résolution vise à autoriser, pour l'immeuble situé au 2277-2279, rue Jacques-Hertel le retrait d'un logement, et ce, malgré l'article 151.0.1 (réduction du nombre de logement dans un bâtiment existant de 3 logements et plus) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0063 ainsi que les zones contiguës 0041, 0053, 0060, 0065, 0074, 0089, 0095, 0105, 0119, 0121, 0527, 0561 et 0594, toutes situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :





Le sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation expliquant le projet de résolution et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de résolution jusqu'au **3 février 2022** de la manière suivante :

- en complétant le formulaire sur le site : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest .
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@montreal.ca ;
- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;

Si les commentaires ou questions sont transmis par courrier, ils doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **3 février 2022** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Fait à Montréal, le 19 janvier 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,

Sylvie Parent, notaire